

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 8-9

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

Sur le rendement du bois de pin Weymouth.

On a beaucoup discuté, durant les dernières années, sur la valeur du pin Weymouth et l'opportunité d'accorder encore une place à cet exotique dans les boisements du plateau suisse. En effet, les dommages sérieux dont il a été victime récemment, par suite des attaques de la rouille vésiculaire, ont jeté un certain discrédit sur ce conifère acclimaté depuis plus d'un siècle dans les forêts de l'Europe centrale.

Nous ne méconnaissons pas le bien fondé de la défiance que montre maint sylviculteur à l'égard des plantations de cette essence résineuse qui, surtout sur les sols compacts, ont été parfois décimées. On a aussi déploré, durant la dernière décennie, des dégâts de cette nature dans les pays qui nous environnent. Toutefois, il est maintenant démontré que ces ravages atteignant, soit la tige des pins Weymouth, soit l'une ou l'autre des branches, sont singulièrement moins importants dans les perchis poussant sur un sol graveleux ou simplement meuble et perméable, et que, depuis l'année 1929, la maladie de ces pins américains est en voie de régression dans notre pays, tout au moins sur ces terrains peu compacts.

Nous ne croyons pas qu'à la suite de ces mécomptes, il faille proscrire systématiquement le pin Weymouth de nos cultures de plaine, car cette essence présente, malgré tout, de grands avantages pour la transformation des taillis en futaie, précisément en raison de son rapide accroissement et de la valeur particulière de son bois.

Cependant, il nous semble que pour éviter les dommages que lui cause ce champignon si nocif, il faut considérer le pin Weymouth comme une essence de remplissage et éviter de l'introduire dans nos forêts à l'état pur, en groupes serrés, d'une grande étendue.

* * *

Le résultat d'une vente récente — bien que très modeste par ses proportions — de grumes de Weymouth, sera peut-être de nature à prouver à nos lecteurs que le placement de ces assortiments présente des avantages considérables, si on le compare aux ventes de grumes d'épicéa, de qualité et de forme identiques.

Voici les données d'un petit marché conclu dernièrement par la commune d'Orbe, dans sa *forêt d'Ardennaz*, croissant sur un sol mollassique de première fertilité, très compact et frais. Le martelage opéré l'automne dernier avait provoqué l'abatage de 16 pins Weymouth, âgés de 59 ans en moyenne, accusant les diamètres suivants (à 1,30 m du sol) : 54, 50, 62, 50, 52, 65, 52, 44, 40, 62, 46, 52, 48, 56, 50, 36 cm. Hauteur moyenne de 20 m, volume au tarif I des « Tarifs d'aménagement vaudois », 31 m³ forestiers (branches comprises).

On a pu obtenir, de ce lot : 25 m³ de grumes, les troncs étant éboutés à la dimension de 18 cm, au minimum; la forme de ces pins

était plutôt conique, puisqu'il s'agissait d'arbres ayant poussé en ordre dispersé dans un ancien taillis. De ce fait, les nœuds étaient abondants au-dessus de 6 m du sol. Il s'agissait donc d'un lot de grumes dont un tiers au plus pouvait être attribué au premier choix.

Grâce à l'intervention de l'« Association forestière vaudoise », ces grumes actuellement si recherchées par l'industrie du contre-plaquage et la fabrication des malles, ont été vendues, prises sur le parterre de la coupe, au prix de 49,10 fr. le m³. La même coupe renfermait un certain nombre d'épicéas de même âge et de mêmes dimensions, dont les fûts présentaient des conditions identiques de forme et de nodosité. Les grumes provenant de cette essence ont été vendues au prix de 25,70 fr. le m³. Le pin Weymouth a donc rapporté 91 % de plus que le conifère indigène.

Si, pour le moment, il est encore peu prudent de donner une grande extension aux cultures artificielles de pin Weymouth, en raison des dommages que peut lui causer la rouille vésiculaire, dont on ne connaît pas suffisamment la périodicité des apparitions, on fera bien de soigner particulièrement les groupes et les perchis de ce conifère exotique qui existent dans nos forêts. En effet, les prix avantageux qu'on peut obtenir de la vente de cet assortiment, rare et recherché dans la Suisse romande, doivent nous engager à stimuler son accroissement et surtout à le cultiver de telle façon que l'élagage naturel de son tronc s'effectue par les moyens naturels. Cette essence, de même que le mélèze, est avide de lumière; elle devra, par conséquent, être installée à grand écartement, ce qui la rendra moins vulnérable. On aura avantage à faire sous ses frondaisons des cultures de sapin et surtout de hêtre; en effet, l'association de ces deux essences traitées en sous-bois peut jouer un rôle favorable sur la formation du tronc du pin Weymouth.

A. Barbey.

CHRONIQUE.

Cantons.

Neuchâtel. *Quarante ans de service.* Le lundi 29 juin 1930, à l'issue d'une conférence de service des inspecteurs forestiers du canton, M. *Renaud*, chef du Département de l'Intérieur, a remis à M. *Max Du Pasquier*, inspecteur forestier du II^{me} arrondissement à Areuse, le service en argent que la République offre à ceux qui lui ont consacré quarante années d'activité. C'est, en effet, le 1^{er} juillet 1891 que M. Max Du Pasquier est entré au service de la forêt neuchâteloise en qualité d'adjoint à l'inspecteur du I^{er} arrondissement (Neuchâtel); du 1^{er} juillet 1893 au 31 décembre 1899, il fut inspecteur du IV^{me} arrondissement (Val-de-Ruz); dès le 1^{er} janvier 1900, il est inspecteur du II^{me} arrondissement (Boudry). La remise du service fut accompagnée des compliments, des remerciements et des vœux du Conseil d'Etat et des collègues de M. Max Du Pasquier.